13793

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 1875

OPINION

DE

FRANÇAIS,

SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Séance du 23 prairial an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

UNE nuit épaisse régnoit sur le monde. Les peuples sans frein & sans limites, les idées confuses & sans direction, se heurtoient dans une épouvantable anarchie, lorsque

THE NEWBERRY LIBRARY

l'imprimerie, par un travail de deux siècles, est parvenue à rétablir l'équilibre entre les Nations, la précision dans les idées, & à récréer à la fois le monde politique & l'entendement humain.

Ce fut cette heureuse invention qui fit sortir de la profondeur des cloîtres & qui livra à une active circulation les lettres, qui adoucirent, polirent, civilisèrent les hommes, embellirent leur existence, lui créèrent un sixième sens, & établirent entre tous les peuples & entre tous les climats une rapide communication, qui constitua les lettres en une République qui devint depuis la mère de beaucoup d'autres.

Dans les premiers siècles, cette heureuse invention ne servit qu'à multiplier les œuvres de ce fanatisme qu'elle devoit un jour détruire. Elle sembloit ne les mettre en évidence que pour les mettre un jour en discussion & préparer leur ruine. Elle alimenta la ridicule fureur des querelles scolastiques ; mais en même-temps elle prépara le peuple à se moquer un jour du procès, des juges & des plaideurs.

Descartes ayant appris aux hommes à douter, & Locke à raisonner, l'imprimerie répandit sur la surface du monde, comme une semence bienfaisante, des principes nouveaux & des méthodes plus nouvelles encore ; &, vers le milieu de ce siècle, une secte d'hommes inspirés par un génie bienfaisant, appliquant l'art du calcul & la science de l'analyse aux sciences morales & politiques, se constituèrent les précepteurs du genre humain, asservi & flétri sous le poids de mille chaînes honteuses.

Ils attaquèrent tous les abus & toutes les fauſſes notions; ils établirent tous les droits & montrèrent tous les devoirs, mirent à la portée du peuple les conceptions les plus hautes; &, revêtue par eux de ces formes qui la font aimer, la philoſophie devint toute populaire.

Alors fut prévue & pour ainſi dire conſommée la révolution; car elle étoit déja faite dans les eſprits, & il ne falloit qu'une occaſion & qu'une commotion pour faire crouler l'un des plus puiſſans trônes du monde, & pour détruire, au ſein de tempêtes horribles, des tyrannies non moins horribles.

Lorſque l'harmonie ceſſe entre les opinions & les inſtitutions, il faut néceſſairement que ces dernières ſuccombent; car la force ne contraint qu'un inſtant, & contraint toujours mal: tandis qu'il eſt dans la nature de l'eſprit d'être toujours agiſſant, de ſaper à petit bruit toutes les puiſſances qui le fatiguent ou qu'il déſapprouve, juſqu'au moment où elles croulent ſous le choc de toutes les lumières, & ſous le poids de toutes les malédictions.

De l'imprimerie eſt née la puiſſance de l'opinion, qui règne aujourd'hui en ſouveraine, parce que ſon empire étant fondé ſur les lumières & ſur les volontés, tout peuple parvenu à un grand degré de civiliſation ne peut ſupporter un joug qu'elle n'avoue pas.

Les directeurs de l'opinion ſont ceux qui ſont doués de la puiſſance de l'eſprit, & qui ſe conſacrent à en répandre les lumières. Du ſein de Paris une vingtaine d'hommes parlent tous les jours à plus de trois millions de leurs ſemblables. Ils ſe ſont créé une ſorte de magiſ-

trature morale auſſi puiſſante que les magiſtratures civiles, une ſorte de tribune plus ſonore que les tribunes nationales même.

Les républiques anciennes ne connurent pas cette ſingulière puiſſance, ſouvent employée à rompre comme à établir l'équilibre entre toutes les autres.

Elle a quelque choſe d'admirable & de redoutable : elle effraie toujours le crime ; mais elle peut auſſi intimider l'innocence. Elle peut empêcher beaucoup de bien & de tyrannies de s'établir, & beaucoup de pouvoirs bienfaiſans de ſe conſolider ; illimitée, elle vous mène à l'anarchie ; trop gênée, à la ſervitude.

Il n'y a que deux manières de gouverner. La première, c'eſt de laiſſer à l'arbitraire de quelques hommes le ſoin de régir ou d'adminiſtrer la choſe qu'on leur confie, ſuivant les temps & les circonſtances ; la ſeconde, c'eſt de faire des lois qui, prévoyant tous les cas & tous les temps, enchaînent les gouvernans & les gouvernés dans un cercle qu'ils ne puiſſent franchir. La première manière, relativement à la preſſe, peut s'appeler cenſure ou dictature ; la ſeconde rentre dans les principes d'une légiſlation régulière & déterminée. Il s'agit, dans l'hypothèſe, de ſavoir laquelle eſt préférable.

L'hiſtoire de notre révolution ne peut nous fournir aucun exemple qu'on puiſſe avec bonne foi approprier à notre ſituation préſente. Sous les deux premières aſſemblées nationales, la liberté de la preſſe fut illimitée ; & telle étoit la ſaine direction & la force de l'opinion régnante, que cette liberté n'entraîna pas de grands inconvéniens.

Sous Robespierre, la presse fut, comme tout le reste, accablée sous un sceptre sanglant, & une seule feuille libre échappée à la surveillance de ce tyran farouche eût suffi pour faire crouler le trône hideux de sa démagogie. Après sa mort, la presse fut, à la vérité, libre dans le droit, mais bientôt elle devint esclave par le fait. Aux tribunaux révolutionnaires succédèrent les chambres ardentes & les tribunaux des égorgeurs; les royalistes eurent presque seuls le privilège d'écrire. Quelques gazettes cependant contenoient contre le système régnant des protestations qui préparèrent la victoire sanglante du 13 vendémiaire, & le paisible triomphe du 18 fructidor.

Ainsi, en suivant les quatre époques de la révolution, il y eut, quant à la presse, liberté illimitée sous la première, esclavage sanglant sous la seconde, domination de fait sous la troisième, & actuellement servitude complète; & comme nous ne voulons ni de licence destructive, ni d'esclavage sanglant, ni de domination arbitraire, ni de servitude complète, il ne nous reste à chercher notre salut que dans une législation sage, qui, ne produisant aucun de ces inconvéniens, mette les gouvernans à l'abri de toute attaque, & les gouvernés à l'abri de toute usurpation.

Considéré dans son ensemble, le projet de loi soumis à votre décision ôte au Directoire exécutif le pouvoir de supprimer arbitrairement les journaux & de mettre les scellés sur les presses de leurs imprimeries, & il place entre les mains des tribunaux correctionnels la punition des délits privés de la presse, & entre les mains des

jurés & des tribunaux criminels le droit de punir les délits publics.

On peut bien prophétiſer avec plus ou moins de ſagacité les effets réſultans de ce nouvel ordre de choſes ; mais nul ne peut en prédire le réſultat avec une certitude mathématique, ni même morale : mais au fond il reſte toujours la néceſſité urgente, le beſoin impérieux de ſortir de notre état actuel ſur ce point.

Je veux bien, avec les partiſans du ſyſtême cenſorial, convenir, pour un inſtant, qu'il nous faille véritablement une cenſure ; mais où placerez-vous cette attribution ? Entre les mains du Directoire exécutif ? elle ne peut pas être plus mal que là.

La ſurveillance ne peut être confiée au ſurveillé.

Le frein le plus puiſſant d'une autorité ne doit pas être entre les mains de cette autorité elle-même.

Dirai-je l'état déplorable où nous a conduits le ſyſtême actuel ?

Il eſt facile de le ſentir, plus que de le décrire.

On a fermé toutes les bouches, éteint toutes les lumières : delà des fautes ſans nombre.

La cenſure organiſée par la repréſentation, a été quelquefois tournée contre la repréſentation elle-même. Des journaliſtes ont déchiré le manteau de l'inviolabilité repréſentative, pour couvrir de ſes lambeaux juſqu'au dernier commis du dernier des miniſtres.

On s'étonne que le Directoire ait pu commettre quelques fautes, & moi je m'étonne qu'il n'en ait pas fait de plus grandes encore.

Par quel canal la vérité eût-elle pu paſſer juſqu'à lui ? Par les

brochures ? Leurs auteurs ſont précipités dans les cachots. Par les journaux ? ils ſont eſclaves & par conſéquent muets. Par l'opinion publique & populaire ? mais des hommes accablés de travail ne peuvent pas conſacrer beaucoup de temps à examiner & diſcerner, au milieu du choc de beaucoup d'opinions contraires, quelle eſt la véritable opinion publique. Par la repréſentation nationale ? mais du moment où quelques-uns de ſes membres ont crié au voleur, on les a appelés anarchiſtes.

Du moment où ils ont dit qu'on faiſoit la contre-révolution chez les Républiques alliées, on leur a dit de ſe mêler de leurs affaires.

Élevoient-ils, durant l'armiſtice, leurs voix républicaines, on leur diſoit, vous empêchez la paix de ſe faire.

La guerre étant déclarée, & la néceſſité d'avoir des hommes & de l'argent étant ſentie, ils parlent des brigandages & des concuſſions, & on les accuſe d'empêcher le crédit de ſe rétablir.

Ce n'eſt pas le Directoire exécutif qui dit ces choſes; alors même qu'il eſt le plus cruellement trompé, nous aimons encore à rendre hommage à ſa loyauté; mais ce ſont des hommes qui le diſent en ſon nom, & qui le diſent pour lui. Ainſi la vérité ne peut ſe faire jour; toute l'opinion ſe dépraye, toute l'adminiſtration ſe démoraliſe, & quand on eſt arrivé au degré extrême du mal, tout le monde eſt forcé, par l'expérience, de convenir que le plus mauvais ſyſtême eſt celui des étreignoirs & des baillons.

Mais, vous dit-on avec le plus grand ſang-froid du monde, qui vous empêche de parler ou d'écrire? On n'a pas entendu briſer vos plumes patriotiques; la carrière eſt ouverte à votre intelligence & à votre zèle. Adreſſez de bonnes homélies aux conſcrits, & de ſublimes harangues aux armées; paraphraſez la déclaration des droits de l'homme; vous pouvez écrire ſur tout ce qui vous plaira, pourvu que vous ne parliez ni des miniſtres, ni des marchés, ni des fonctionnaires, ni de la paix, ni de la guerre, ni des affaires étrangères ou intérieures: à ces petites reſtrictions près, la plus grande liberté règne ſous le ſyſtême cenſorial. On ne répondra pas à de pareilles abſurdités, quoique je les trouve ſérieuſement conſignées dans un journal qui a paru ce matin, & qui eſt bien digne de porter de telles chaînes, puiſqu'il les baiſe avec reſpect.

Cherchez actuellement à placer ailleurs la cenſure, ſi vous le pouvez.

Sera-ce dans le Corps légiſlatif? il deviendroit tyrannique & uſurpateur.

Entre les mains des adminiſtrations civiles? leur ſubordination leur ôte le caractère d'indépendance, qui peut ſeul aſſurer le juſte & libre exercice d'une telle attribution.

Créerez-vous un jury national avec une attribution ſpeciale? mais cette nouvelle magiſtrature qui s'éleveroit parmi & peut-être par-deſſus toutes les autres, n'eſt ni permiſe, ni autoriſée par la conſtitution.

Cependant il faut ſortir de l'état actuel, & il ne ſe

préſente aucun autre moyen, que de faire rentrer cette partie dans la ligne des tribunaux ordinaires. Je ſais que cela n'eſt pas ſans inconvénient : mais après avoir tout calculé & tout balancé, vous verrez peut-être que c'eſt encore le ſyſtême qui en entraîne le moins.

Citoyens collègues, quand une juſtice ſévère entretient la ſûreté ſur les routes, on peut ſans dangers les parcourir même au ſein de la nuit la plus épaiſſe ; mais quand elles ſont infeſtées de voleurs, que ces voleurs ne ſont pas réprimés, il faut allumer les réverbères. Les réverbères de l'ordre ſocial ſont des journaux libres. Je ſais que beaucoup jetteront de fauſſes & de trompeuſes lumières, mais d'autres auſſi éclaireroient les preſtiges des premiers ; & parce qu'il y a des presbytes & des myopes, des vues courtes & des vues fauſſes, faut-il arracher l'organe précieux de la vue à trente millions d'hommes ? faut-il couper les nerfs & les muſcles de toute une nation, parce que quelques-uns des individus qui la compoſent ſont ſujets à des convulſions ? &, parce que le ſoleil échauffe & dérange quelques têtes, faut-il que cet aſtre ſoit éternellement couvert d'un voile funèbre ?

Le peuple n'eſt pas comme cet animal fougueux qu'il faut mutiler pour le rendre docile. Inſtruit par ſes ſuccès & plus encore par ſes revers & par des fautes qui ne ſont pas les ſiennes, il fera un uſage modéré de la liberté. Il n'a pas beſoin d'être emmailloté dans les langes ridicules d'un ſyſtême cenſorial ; il n'eſt plus un enfant ; il a pris la robe virile aux champs de la victoire, & il eſt deſtiné à étonner encore plus d'une fois l'univers par la vigueur de ſon attitude militaire vis-à-

vis ſes ennemis, & par ſa grandeur dans ſa conduite domeſtique.

Le cœur de l'État, c'eſt la repréſentation nationale ; & lorſqu'on vous dit hier qu'il étoit mort, ſentites-vous avec quelle force palpitoit ce cœur qu'on diſoit ſans vie ?

Une grande vitalité exiſte encore dans le corps politique ; il ſe levera grand & majeſtueux à la voix de la liberté & à l'appel de la repréſentation nationale. Que l'on gouverne avec grandeur & libéralité ; que l'on ſe confie aux patriotes ; que l'on abjure des craintes chimériques ; que l'on ſe perſuade enfin que les royaliſtes ne ſont bons à rien dans une république, & l'on verra tout reſſuſciter & ſe vivifier.

Et ici je ne puis m'empêcher d'obſerver que la révolution françaiſe, & la République, qui ſortit toute armée du ſein de mille tempêtes, ne furent produites que par un dévouement ſans bornes, par un enthouſiaſme ſublime qui entraîna tous les citoyens vers le grand but d'un ſyſtême de gouvernement plus parfait que tout ce qu'on avoit vu juſqu'alors ; & que du moment où l'on refroidira ces ſentimens, où l'on comprimera ce reſſort, où l'on voudra fondre tous les eſprits, & couler, pour ainſi dire, toutes les ames dans un moule étroit & uniforme ; du moment où l'on voudra contenir les uns par la crainte, & ſéduire les autres par l'eſpoir de récompenſes peu dignes d'hommes libres, on tuera la République dans le principe qui l'a fondée & qui la ſoutient encore.

Il y a dans les arts d'imitation un beau naturel ou de convention qui ſaiſit l'imagination, & attache les adorateurs de l'art par une ſorte de culte qui leur rend faciles

tous les sacrifices : ôtez cet enthousiasme, vous tuez l'art & l'artiste.

Il y a aussi dans les proportions de l'édifice social un beau qui n'est pas idéal, mais dont l'image saisit avec une telle force les Français que plusieurs millions d'entre eux ont perdu la vie, ou sont disposés à la perdre, pour arriver à ce but, qui est en effet le plus noble, le plus grand, le plus généreux, qui ait jamais été offert aux spéculations des philosophes, au courage des guerriers, au zèle de tous les citoyens; ôtez ce sentiment-là, & vous tuez la République & les républicains.

Le patriotisme est une sorte de religion qui a ses apôtres & ses martyrs. Malheur à ceux qui cherchent à glacer les cœurs, à rétrecir les esprits, à resserrer les lumières ! ils tuent la patrie par ce système, & ils refoulent tous les hommes vers l'égoïsme, qui leur empêche de rien concevoir, de rien exécuter de grand.

Citoyens représentans, le peuple français, pour vaincre la coalition, a de grandes choses à faire. Puissions-nous n'en faire que de sages & de justes ! Car, si le courage d'une armée peut sauver, c'est la sagesse de tous les jours qui conserve; c'est l'éternelle justice qui, conciliant les affections & les respects, maintient & garantit.

Le plus grand bienfait que puisse recevoir un peuple, c'est l'établissement d'un gouvernement libre ; le plus grand des crimes, c'est de conspirer la ruine.

Puissent les journalistes libres ou non libres, éclai-

228

rant le préſent par les lumières du paſſé, profiter de ſes terribles leçons !

Je vote pour que le projet de la commiſſion ſoit mis à la diſcuſſion.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Prairial an 7.